

BOURSE AUX VETEMENTS (enfants et adultes)
MATERIEL DE PUERICULTURE et JOUETS

REGLEMENT

Article 1 : LES VETEMENTS

numéro	lettre+série
DESIGNATION	
Taille ou âge	prix

Ils devront être munis d'une étiquette (liée solidement au vêtement, en effet tous les ans nous nous retrouvons avec des étiquettes perdues).

Pour les jouets merci de bien les emballer pour éviter vol et perte !

Sur laquelle figurent **lisiblement** :

- Le numéro d'attribution EN **ROUGE** OBLIGATOIREMENT à gauche ! (ATTENTION au changement de numéro entre les différentes bourses...)
- Une lettre alphabétique (de A à Z) avec la série correspondant au nombre de feuilles déposées à droite
- La taille
- Le prix (par multiple de 0.50 €)

* Article 2 : Le listing des vêtements devra être fait en **double** (les 2 exemplaires doivent nous être remis lors du dépôt)

Article 3 : Lors du dépôt, les vêtements devront être obligatoirement mis dans :

Des cartons ou caisses en plastique avec couvercle uniquement, avec le numéro attribué écrit en grand et gras. (UN SEUL NUMERO ECRIT SUR LE CARTON, MERCI)

MERCI DE LAISSER VOS CARTONS DANS LA SALLE POUR LE RANGEMENT LE DIMANCHE SOIR.

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION NOUS VOUS CONSEILLONS DE VENIR NOUS AIDER A RANGER ^^

Les sacs seront refusés.

Article 4 : TOUT ARTICLES NON CONFORMES (en mauvais état, sales, non étiquetés, hors saison ...)

SERONT RETIRÉS DE LA VENTE.

Article 5 : CONDITION DE VENTE ET DROIT D'INSCRIPTION :

L'A.P.E. Jean Jaurès Laënnec de Crozon prélèvera 20% du montant des ventes ainsi qu'un

droit d'inscription de 2€ pour 2 listes déposées ou 3€ pour 3 listes déposées. **Les droits d'inscription seront à régler lors du dépôt. Merci de prévoir l'appoint.**

DEPOT : Le samedi 21 Novembre 2026 de **17h à 18h**, à la salle Nominoë. **Merci de déballer vos cartons et les laisser à l'un de nous pour qu'on les range.**

Pensez à utiliser les portants afin de ne pas encombrer les tables.

VENTE : Le dimanche 22 Novembre 2026 de 9h à 15h00

RECUPERATION DE VOS INVENDUS ET ENVELOPPES :

TOUS les invendus seront à récupérer le dimanche 22 Novembre 2026 de **17h30 à 18h00** IMPERATIVEMENT.

Tous les cartons et objets non récupérés ce jour seront donnés aux associations caritatives.

Les enveloppes seront disponibles ce jour-là également

Pour des raisons évidentes d'organisation, le montant des enveloppes non récupérées sera intégralement versé au bénéfice de l'A.P.E. Jean Jaurès Laënnec de Crozon. Merci de votre compréhension.

.....
.....

COUPON à nous retourner impérativement

L'A.P.E. décline toute responsabilité en cas de **perte**, de **vol** ou de **détérioration** des vêtements et/ou du matériel.

Après avoir pris connaissance des clauses énoncées ci-dessus, je soussigné(e),

NOM : PRENOM : N° :

Déclare les accepter (inscrire après lecture : « lu et approuvé ») SIGNATURE :